

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 octobre 2018 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Michel Mendes
Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.214 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2018 et extraordinaire du 9 octobre 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2018 et extraordinaire du 9 octobre 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-10-11.215 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 9 octobre 2018, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 5 octobre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2018-10-11.216

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Légion royale canadienne/Couronne commémorative	200,00 \$
Club des Lions/Soirée levée de fonds	120,00 \$
Catholic Women's League/Soirée levée de fonds	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Nomination de répondants en matière d'accommodement pour un motif religieux

CONSIDÉRANT la Loi favorisant le respect de la neutralité de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

2018-10-11.217

DE désigner les personnes suivantes répondantes en matière d'accommodement :

- 1° le directeur général, pour une demande provenant d'un citoyen ;
- 2° la directrice des ressources humaines, pour une demande provenant d'un employé de la Ville.

ADOPTÉE

2.3 Acquisition de terrains – Inondations printemps 2017 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les inondations printanières 2017 ;

CONSIDÉRANT le décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017 ;

CONSIDÉRANT la section VI.1 du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14.2 du Programme d'aide financière spécifique, le propriétaire d'une résidence principale impossible à réparer ou à reconstruire peut céder le terrain sur lequel elle se trouve à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT que certaines propriétés inondées sont déclarées pertes totales ;

CONSIDÉRANT que des propriétaires de propriétés déclarées perte totale ont manifesté le désir de céder le terrain à la Ville pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT que des propriétaires de propriétés impossibles à réparer ou à reconstruire ont manifesté à la ville le désir de lui céder le terrain sur lequel ces propriétés se trouvent, et ce, pour la somme nominale de 1 \$;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.218

DE SIGNER l'acte notarié de cession du terrain ci-après décrit, pour la somme nominale de 1 \$ chaque terrain :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 605 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 75, 12^e avenue ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et tous les autres documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2018
- Comité circulation toponymie du 5 septembre 2018

Administration

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes.

Monsieur Erik Johnson dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet de remplacer le Règlement n° 1139.02 intitulé « Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes ».

4.2 Adoption – Règlement n° 1628 interdisant la consommation de cannabis et d'autres substances illicites dans les lieux publics

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.219

D'ADOPTER le Règlement n° 1628 intitulé – « *Règlement interdisant la consommation de cannabis et d'autres substances illicites dans les lieux publics*, tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Avis de motion – Premier projet de Règlement modifiant le règlement de zonage (Règl. n° 1369) aux fins de créer la zone R2-72 et de prévoir les usages et normes autorisés

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement de zonage aux fins de créer la zone R2-72 et de prévoir les usages et normes autorisés.

Monsieur Erik Johnson dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet de ;

- de créer la zone R2-72 ;
- de prévoir l'usage « habitation multifamiliale » ;
- de prévoir les normes d'implantation, notamment d'autoriser 3 étages.

4.4 Adoption - Premier projet de règlement n°1629 modifiant le règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R2-72 et de prévoir les usages et normes autorisés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.220

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1629 intitulé – « *Premier projet de Règlement n°1629 modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R2-72 et de prévoir les usages et normes autorisés* », tel que déposé.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier ;

ADOPTÉE

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Septembre 2018

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2018 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 897 020,28 \$
➤ Fonds de dépense en immobilisations	1 000,87 \$

6. Ressources humaines

6.1 Nomination d'un brigadier régulier

CONSIDÉRANT la démission d'une employée datée du 25 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce poste est nécessaire pour maintenir les services aux citoyens ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2018-10-11.221

DE NOMMER M. Jean-Pierre Deraîche à titre de brigadier régulier et ce, à compter du 15 octobre 2018.

ADOPTÉE

7. Grefte

7.1 BAnQ – Demande d'accès à GALA

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q. chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-10-11.222

D'AUTORISER le greffier et directeur des Services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

7.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Ordonnance de vente

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.223

D'ORDONNER au greffier de vendre à l'enchère publique, le 11^e jour de décembre 2018, à 10h, à l'Hôtel de Ville, les immeubles en défaut de paiement des taxes municipales apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exception des immeubles suivants :

- ✓ Dont le montant total des taxes municipales dues est inférieur à 100 \$;

ADOPTÉE

7.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Autorisation au greffier d'enchérir

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-10-11.224

D'AUTORISER le greffier à enchérir jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales et scolaires) et des frais encourus, lors de la vente des immeubles en défaut de paiement des taxes, le 11 décembre 2018.

ADOPTÉE

7.4 Vente d'une partie du lot 1 606 102 (lot projeté 6 277 988) à Les immeubles Bouchard Girard inc- Autorisation de signature

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.225

DE VENDRE à Les immeubles Bouchard Girard inc., un partie du lot 1 606 102 (lot projeté 6 277 988), d'une superficie de 268,4 m², pour une somme n'excédant pas 52 000 \$, plus taxes : Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tout autre document requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

7.5 Annulation de la résolution n° 2018-09-13.197

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-10-11.226

D'ANNULER la résolution n° 2018-09-13.197.

ADOPTÉE

7.6 Renouvellement du portefeuille d'assurance générale 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-10-11.227 DE RENOUVELER le portefeuille d'assurance générale 2018-2019 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 239 639 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-10-11.228 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	94, Place Fournier (lot 4 512 275)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0086 pour une demande de permis pour la construction neuve d'habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont en briques et pierres Techo-Bloc couleur noire volcanique, de blocs architecturaux couleur gris nickel et du revêtement métallique d'une couleur de type bois torréfié qui s'agencera avec les briques et pierres tel que démontré sur les plans soumis.
B)	215, 18 ^e Avenue (lot 6 245 402)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0709 pour une demande de permis pour la construction neuve d'habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de briques couleur gris nuancée et du bardeau Canexel d'une couleur gris brume et noir qui s'agencera avec la brique tel que démontré sur les plans soumis
C)	217, 18 ^e Avenue (lot 6 245 401)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0708 pour une demande de permis pour la construction neuve d'habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de briques

		Ariscraft couleur contemporain blizzard (gris sable), de brique Permacon couleur nuancée gris et noir et du bardeau Canexel d'une couleur gris bois de grange qui s'agencera avec la brique tel que démontré sur les plans soumis.
D)	253, 8 ^e Avenue (lot 1 606 094)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0639 pour une demande de permis un agrandissement un agrandissement du rez-de-chaussée de 41,5m ² et un revêtement extérieur pour la façade principale de pierres couleur gris nuancé et d'un déclin de bois CanExel de couleur Yellowstone qui s'agencera avec la pierre tel que démontré sur les plans soumis.
E)	218, 14 ^e Avenue (lot 1 973 529)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0698 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de briques couleur gris nuancé et du bardeau Canexel d'une couleur gris d'apparence bois torréfié qui s'agencera avec la brique tel que démontré sur les plans soumis.
F)	53, rue Sunnyside (lot 1 973 685)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0655 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur est recouverte entièrement par un déclin de bois de type Maibec de couleur gris ;
G)	259. 27 ^e Avenue (lot 5 599 608)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0028 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur de briques couleur gris nuancé et du revêtement métallique d'une couleur noir d'apparence bois torréfié qui s'agencera avec les briques tel que démontré sur les plans soumis ;
H)	127, chemin du Grand-Moulin (lot 1 605 240)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0732 pour une demande de permis pour l'agrandissement résidentiel unifamilial et le remplacement du revêtement extérieur. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur sont de pierres de marque Rinox de couleur gris nuancé et d'un déclin de bois plein de marque Juste du pin de couleur Cèdre antique. Le revêtement de la toiture sera remplacé par un revêtement métallique noir. Le tout s'agencera tel que démontré sur les plans soumis ;
I)	236, 7 ^e Avenue (lot 1 605 995)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0694 pour une demande de permis pour le remplacement de la toiture d'une habitation unifamiliale isolée qui sera de tôle brun foncé tel que démontré sur les

	plans soumis.
J) 311, 27 ^e Avenue (lot 1 976 009)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0739 pour une demande de permis pour le remplacement de la toiture et de l'avant-toit de l'entrée principale d'une habitation unifamiliale isolée tel que démontré sur les plans soumis.

ADOPTÉE**9. Travaux publics****9.1 Programme d'entretien préventif pour les véhicules d'urgences – Changement de personne-responsable auprès de la SAAQ**

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.229

D'AUTORISER le directeur et le directeur adjoint des travaux publics et Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif, tels que requis par la Société de l'Assurance automobile du Québec, et à agir à cet effet à titre de représentants.

ADOPTÉE**9.2 Fourniture de produits chimiques pour l'année 2019 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord – Appel d'offres public GT2018-009**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à l'appel d'offres public GT2018-009, pour et au nom du « Regroupement d'achat de la Rive-Nord » pour la fourniture des produits chimiques requis pour le traitement des eaux potables et usées pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que 15 soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean B. Fayomi Directeur des travaux publics et Services techniques et, daté du 27 septembre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-10-11.230

DE RECOMMANDER au conseil municipal de recommander aux villes, municipalités et régies participantes du « Regroupement d'achat de la Rive-Nord » d'attribuer les contrats pour l'achat de produits chimiques 2019 aux plus bas soumissionnaires conformes par article, tel qu'indiqué au tableau dont copie est déposée au dossier du conseil.

ADOPTÉE

9.3 Produits chimiques de traitement des eaux – Usine de filtration – Année 2019

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes fait partie du regroupement d'achat Rive-Nord pour l'achat des produits chimiques de traitement des eaux.

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres réalisé par la Ville de Deux-Montagnes pour et au nom du regroupement d'achat Rive-Nord pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2019, les résultats ont été présentés au conseil.

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean B. Fayomi Directeur des services techniques et travaux publics, daté du 24 septembre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-10-11.231

D'ACCORDER les contrats de fournitures des produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2019 selon les prix unitaires indiqués, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

PRODUITS CHIMIQUES	FOURNISSEURS	PRIX UNITAIRES
Sulfate d'aluminium 48,8 %	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,2050 \$ / kg liquide
Pass 10	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,3400 \$ / kg liquide
Polymère eau potable	Produits Chimiques ERPACS inc.	4,6000 \$ / kg sec
Hypochlorite de sodium 12 %	UBA Inc.	0,2145 \$ / Litre
Silicate de sodium « N »	Univar Canada Ltée	0,3772 \$ / kg liquide
Soude Caustique	Sodrox Chemical Ltd.	0,9930 \$ / kg sec

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635

ADOPTÉE

9.4 Adjudication de contrat pour la fourniture de bacs roulants – Matières organiques – Appel d'offres – GT2018-016

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de bacs roulants – Matières organiques. – Appel d'offres – GT2018-016 ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Fournisseurs	Montant
Distribution Jean Blanchard Inc.	473 345,75 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean B. Fayomi directeur des Travaux publics et Services techniques, daté du 9 octobre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-11.232

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de bacs roulants – Matières organiques à *Distribution Jean Blanchard inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 473 345,75 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-016). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 200 000 \$ de la Réserve collecte matière organiques et 273 345,75 \$ du Fond général.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaire

10.1 Assistance financière – Club social Héritage

CONSIDÉRANT que le Club social Héritage demande une aide financière totalisant le montant des taxes municipales 2018 pour leur immeuble situé au 503, rue Cedar ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-10-11.233

DE VERSER une aide financière de 6 713,70 \$ au Club social Héritage, représentant l'imposition courante du compte de taxes municipales.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970

ADOPTÉE

10.2 Assistance financière – Athlète de performance en sport équestre

CONSIDÉRANT qu'Ariane Racine Champagne, athlète en sport équestre, résidente de Deux-Montagnes, a représenté le Québec aux jeux équestres qui se sont tenus à Bromont en septembre dernier ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-10-11.234

DE VERSER à Ariane Racine-Champagne, athlète en sport équestre, une aide financière de 150 \$, pour sa participation aux jeux équestres, au Parc olympique de Bromont en septembre dernier.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991

ADOPTÉE

10.3 Parade du Père Noël 2018 – Autorisation à parader

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de la Parade du Père Noël de tenir sa parade annuelle dimanche, le 2 décembre 2018 de 13h à 15h ;

CONSIDÉRANT que les participants de la parade seront alignés tout le long de la 20^e Avenue, côté est et sur le chemin d'Oka de la 20^e Avenue à la 8^e Avenue.

CONSIDÉRANT que la parade du Père Noël a lieu à Deux-Montagnes depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'un évènement gratuit pour les citoyens de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-10-11.235

D'AUTORISER la tenue par le Comité de la parade du Père Noël, de la parade et les fermetures des rues mentionnées ci-haut pour la tenue de cet évènement.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et du Service de travaux publics afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.4 Programme NHLPA Goal and Dream – 2019 – Demande de gratuité pour l'aréna Olympia

CONSIDÉRANT la demande du responsable du projet, monsieur Christopher Harding, agent sociocommunautaire, pour une gratuité d'heures de glace ;

CONSIDÉRANT la demande de *Goal and Dream*, pour une gratuité d'heures de glace, qui se tiendront à l'aréna Olympia, du 10 février 2019 au 7 avril 2019, pour un maximum de 9 heures ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-10-11.236

D'ACCORDER à *NHLPA Goal and Dream* une gratuité d'heures de glace à l'aréna Olympia, pour un maximum de 9 heures ;

ADOPTÉE

10.5 Légion royale canadienne – Demande de barrage routier

CONSIDÉRANT la demande reçue de la présidente de la Légion royale canadienne, pour tenir un barrage routier ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite supporter cet évènement permettant la tenue d'un barrage routier, le samedi 27 octobre de 8h à 16h, à l'intersection de la 20^e Avenue et de la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT que les dons ramassés lors de ce barrage serviront pour la campagne de collecte de fonds du coquelicot ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-10-11.237

D'AUTORISER la Légion royale canadienne à tenir un barrage routier à l'intersection de la 20^e avenue et de la piste cyclable, le 27 octobre 2018 de 8h à 16h.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service de travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.6 Dépannage st-Agapit – Autorisation à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande reçue du président de Dépannage Saint-Agapit, concernant la tenue de leur Guignolée annuelle ainsi qu'un barrage routier avec l'aide des pompiers de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-10-11.238

D'AUTORISER l'organisme Dépannage Saint-Agapit à tenir la Guignolée annuelle, le dimanche 25 novembre, entre 13h et 17h ;

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier pour l'organisme Dépannage Saint-Agapit, avec l'aide des pompiers, le samedi 8 décembre 2018 ou le 15 décembre 2018, en cas de mauvais temps, à l'angle de la 28^e Avenue et du boulevard des Promenades, entre 9h et 17h, afin de recueillir des fonds ;

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et du Service des travaux publics afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.7 Adjudication de contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de son à l'aréna Olympia (appel d'offres SL2018-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un système de son à l'aréna Olympia ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant
Le Groupe Nord Scène Inc.	37 264, 55 \$
Les Productions Sevtech	40 724, 15 \$

CONSIDÉRANT que l'Association de Hockey Mineur du Lac des Deux-Montagnes paiera la moitié du montant ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 9 octobre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-10-11.239

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de son à l'aréna Olympia à *Le Groupe Nord Scène Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 37 264,55 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SL2018-001). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.731.00.725.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h13.
Cinq (5) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h40.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques